

# LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN



## «ORP – VAUD» À L'HEURE DU BILAN

**S'il fallait apporter la preuve de l'utilité et du succès de l'Opération Rivières Propres, quoi de plus parlant et de plus objectif que ces deux photos prises à six années d'intervalle.**

Foin de non-dits, parlons clair ! Que vous inspire ces deux images ? L'une vous dégoûte, l'autre vous rassure, c'est bien cela ?

Les rejets sauvages d'eau polluée dans le lit des rivières, les dépôts de déchets dans les ravins nuisent en fait non seulement à la qualité des eaux des cours d'eau – et consécutivement

du lac dans lequel ils se jettent – mais heurtent de surcroît le sens esthétique, le bien-être de ceux qu'une flânerie dans la fraîche atmosphère des abords d'une rivière détend d'une vie stressante.

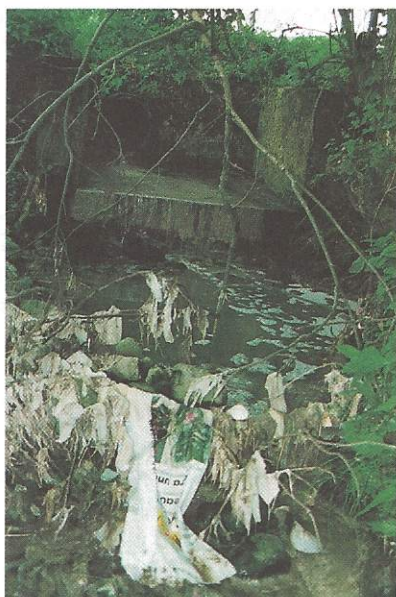
Ces îlots de paix que sont les rares espaces encore naturels et préservés des déprédations humaines constituent déjà – et ce rôle ne fera sans doute que s'accroître – une forme de thérapie dont de plus en plus de personnes usent pour se ressourcer.

Ces dimensions psychologique et sociale, à la fois *negatives* (agression

visuelle du bétonnage et/ou olfactive de la pollution d'une rivière) et *positives* (curiosité, quiétude suggérées par le foisonnement de vie à voir, entendre, sentir et toucher le long d'un cours d'eau laissé à son libre cours), sont rarement évoquées pour justifier des mesures d'assainissement et de protection des eaux et de la nature.

Pourtant elles ont peut-être autant d'importance que le souci, plus pragmatique, mais en tout point vital, de préserver la qualité sanitaire de l'eau des rivières !

R.J.



Quand l'Administration  
suit ...

← AVANT

APRÈS →

... l'ORP, ça marche !



## L'OPÉRATION RIVIÈRES PROPRES DE L'ASL

ou comment faire participer la population à l'établissement d'un cadastre des rejets polluant les rivières du bassin lémanique

Dans le but d'apporter une contribution effective à la lutte contre la pollution des eaux dans le bassin lémanique, l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) a lancé cette vaste campagne de sensibilisation et d'action le 5 septembre 1990, motivée par deux constats:

1. l'état sanitaire du Léman reste fragile malgré les progrès enregistrés ces dernières années.
2. l'état du système d'assainissement des eaux usées du bassin lémanique n'est pas encore satisfaisant.

L'ASL visait plusieurs objectifs qu'elle a largement atteints :

- constituer un cadastre des rejets polluants dans les cours d'eau du bassin lémanique.
- susciter l'intervention d'élus locaux au sein des municipalités.
- sensibiliser la population lémanique aux multiples problèmes de pollution des eaux non encore résolus et l'associer à l'effort général de lutte contre la pollution.

### Un travail de bénévoles encadrés par des spécialistes

Cette campagne consiste, avec l'aide de bénévoles, à mener une enquête le long des rivières et de leurs affluents afin de dresser l'inventaire des rejets polluants sauvages et des dépôts de déchets ainsi que de les localiser.

Parmi les nombreux critères d'évaluation du caractère polluant d'un rejet, un contrôle visuel et olfactif très simple basé sur l'observation de certains paramètres permet de repérer les rejets suspects et de déterminer s'il s'agit de rejets polluants avec une bonne approximation.

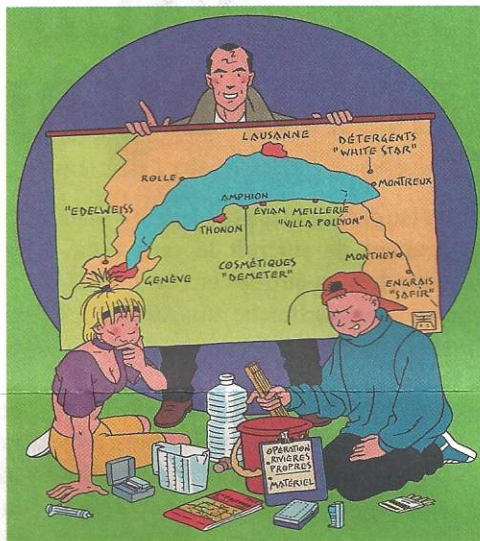
Un rejet non polluant doit au moins ne provoquer aucune formation de boues, aucune turbidité, ni coloration ou formation de mousses et aucune altération de goût et d'odeur par rapport à l'état naturel.

De plus, il ne doit pas se produire de prolifération indésirable d'algues, de bactéries et de champignons.

D'autres observations et mesures simples sont également effectuées (pH, phosphates, nitrates, etc.).

Chaque équipe de bénévoles reçoit de la part de l'ASL un set de matériel (carte, fiches de terrain à remplir, kits d'analyses chimiques, guide).

La plupart des informations recueillies sont ensuite vérifiées et évaluées par des spécialistes de l'ASL. Une base de données est réalisée ainsi que la cartographie des rejets. Le tout constitue le cadastre des rejets polluants des rivières à partir duquel sont réalisées des fiches techniques destinées aux services cantonaux et communaux.



### Evaluation du caractère polluant des rejets suspects

Selon le nombre et la valeur des critères dépassant plus ou moins nettement les normes, nous avons classé les rejets en quatre catégories :

- 0 absence de caractère polluant;
- 1 caractère polluant à confirmer (souvent des eaux de drainage: surfaces agricoles, routes);
- 2 forte probabilité de pollution;
- 3 pollution incontestable (souvent des rejets domestiques, euh... disons aisément reconnaissables).

Il n'est toutefois pas possible, sur la base de ces résultats, de préjuger de la nature exacte de la pollution ni de sa gravité. En outre, le type 0 ne signifie pas forcément conformité.

Les dépôts de déchets sont classés en deux catégories selon leur importance. Vu la difficulté de repérer et d'atteindre certains rejets, le mérite des équipes de bénévoles tient autant à leur flair et à leur agilité qu'à leur patience et à leur endurance!

## ORP - VAUD LE PALMARÈS

Le Léman recueille les eaux de 280 rivières totalisant plus de 7000 km de cours, dont 4000 nécessitent d'être parcourus pour le recensement des rejets sauvages. Un quart de ces rivières, soit 70, se trouvent dans le canton de Vaud, représentant près du tiers du cours à prospecter (1422 km). La longueur des rivières vaudoises varie de 500 m à, pour les plus grandes, 280 km (Grande Eau), 175 km (Veveysse), 161 km (Venoge) et 105 km (Avançon).

### UN TRAVAIL DE TITAN...

#### ... ET DE FOURMI

Les 1422 km de rivières vaudoises ont été parcourus à pied, mètre après mètre, protocole de l'ORP en main, par des centaines de bénévoles entre 1991 et 1997. La première rivière visitée fut l'Aubonne, une des plus polluées du bassin lémanique vaudois, la dernière fut l'Avançon, une des moins polluées. On finit donc en beauté !

Tant mieux car le bilan global est tout de même assez lourd.

En travail accompli tout d'abord, ce sont en moyenne 4 rejets par kilomètre de rivière (5921 en tout) qui ont fait l'objet d'un relevé, d'analyses, de vérifications, de saisie de données, de cartographie, etc.

### UN TIERS DE CES REJETS SONT POLLUANTS

68% de ces rejets s'avèrent heureusement non polluants, du moins dans l'état où nous les avons recensés.

Les 32% restants (1876 rejets !) se partagent en rejets :

«suspects»	47%
fort probablement polluants	25%
incontestablement polluants	28%

### LES RIVIÈRES VAUDOISES NE SONT PAS ÉGALES DEVANT LA POLLUTION

Mais la répartition des rejets polluants est loin d'être homogène.

10% des rivières vaudoises, soit 7, se partagent 50% des rejets dont le caractère polluant est le plus évident. Ce pourcentage s'élève à 73% si l'on considère les 14 rivières recevant le plus grand nombre de ces rejets.

**AU HIT - PARADE**

Rivière	nombre de rejets (2 et 3)
La Venoge	121
La Grande Eau	91
La Chamberonne	71
La Promenthouse	64
La Veveyse	52
L'Aubonne	50
La Morges	49
Le Boiron (Nyon)	39
Le Grand Canal	38
L'Asse	31
Le Boiron (Morges)	30
La Dullive	30
La Baye de Clarens	28
L'Avançon (Bex)	27

**MAIS IL Y A MIEUX...**

En revanche, 26 rivières reçoivent moins de 3 rejets polluants, dont 16, aucun. Parmi elles, citons, pour le «fun», le Merdesson – eh oui ! – mais aussi la Gryonne, le Vieux Rhône, l'Avançon (Lavey), l'Ognona, le Saviez, l'Arnon, le Bondet, le Courset, L'Arvillier, etc., etc..

Si l'on tient compte aussi des rejets suspects (type 1), environ la moitié des rivières comptent entre 10 et 268 rejets.

**RIEN N'EST SIMPLE**

Il est clair qu'il faudrait pondérer ces scores par la longueur des cours d'eau et aussi en fonction de la densité de population et de l'utilisation du territoire alentour.

En outre, l'impact de ces rejets varie avec le débit des rivières, qui change non seulement d'un cours d'eau à l'autre, mais en fonction des saisons et des conditions météorologiques annuelles. Il n'en reste pas moins que la charge parvenant au lac reste la même ; la pollution est simplement plus diluée.

Enfin, les rejets eux-mêmes peuvent être temporaires, à débit variable ou plus ou moins concentrés en produits polluants selon l'intensité des activités respon-

*Fait divers au goût amer...  
... mais sourire en coin!*

**Vous doutiez-vous que procéder à l'inventaire des rejets sauvages dans les cours d'eau vaudois pouvait s'avérer ... dangereux ?**

Aventure rarissime, heureusement, qu'un couple de quinquagénaires bénévoles, tout ce qu'il y a de plus sérieux, vécut alors qu'il évoluait en pleine action pour l'ORP. Ces honorables personnes firent en effet les frais de l'irascibilité excessive d'un personnage fort peu recommandable, quoique ayant pignon sur rue.

Sourd aux explications que tentaient de lui donner posément nos bénévoles, le quidam gratifie brusquement Madame d'une pluie d'injures obscènes et l'envoie valdinguer au bas d'un talus. Puis il s'en prend à Monsieur et lui arrache sa canne, ainsi que toute la documentation et le matériel nécessaires à l'accomplissement des recensements ORP. Fort de son butin, il les plante là et se retire dans sa propriété.

Il a fallu faire intervenir la gendarmerie pour récupérer les objets du larcin. Le malotru s'est vu infligé une amende, mais l'histoire ne dit pas s'il a réalisé, outre son comportement particulièrement odieux, à quel point il s'était couvert de ridicule!



sables. Bref, tout cela pour dire qu'il faut nuancer son propos. Qualifier une rivière de «polluée» uniquement sur la base du nombre de rejets sauvages qu'elle reçoit est un pas que l'ASL – avec la prudence légendaire qui la caractérise – ne saurait franchir.

**UNE QUESTION D'ÉTHIQUE**

Ce que nous défendons en revanche, c'est l'idée que personne ne peut s'octroyer le droit de polluer impunément nos rivières.

Garantir le maintien de la salubrité des eaux, c'est veiller à notre santé. Respecter la nature, c'est respecter le droit pour chacun d'entre nous d'en jouir.

Un des buts de cette Opération Rivières Propres était d'ailleurs de susciter ce genre de réflexion chez nos concitoyens, en leur faisant prendre conscience, à travers une promenade utile au bord de leur rivière, de la valeur inestimable de ces sites uniques.

**QUID DES DÉCHETS ?**

Un gros blâme à ceux qui ont enlaidi 28 rivières de plus de 5 dépôts de déchets importants.

**BEURK !**

La palme revient à la Venoge et à la Grande Eau avec respectivement 159 et 139 dépôts de déchets (il est vrai que ce sont de très longues rivières !).

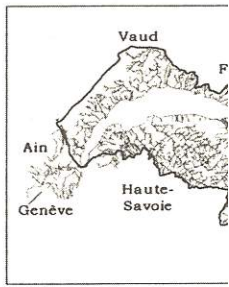
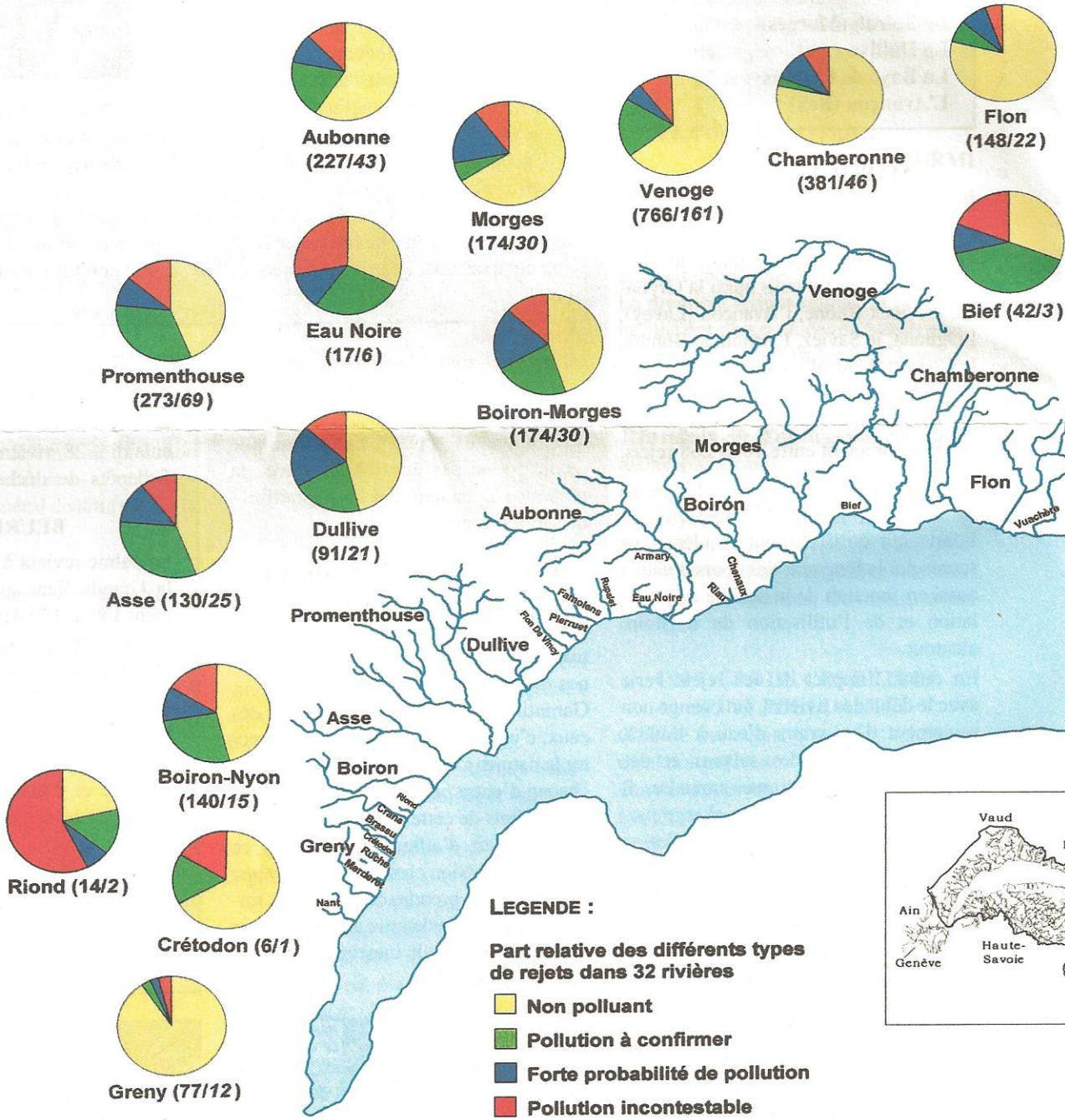
Viennent ensuite la Veveyse, la Promenthouse, l'Avançon (Bex), la Morges, la Paudèze, la Chamberonne et l'Aubonne avec 30 à 70 de ces dépôts.

**BRAVO !**

Heureusement, il y a tout de même 39 cours d'eau exempts ou presque de ce genre de décor !



# Opération Rivières 70 rivières vaud

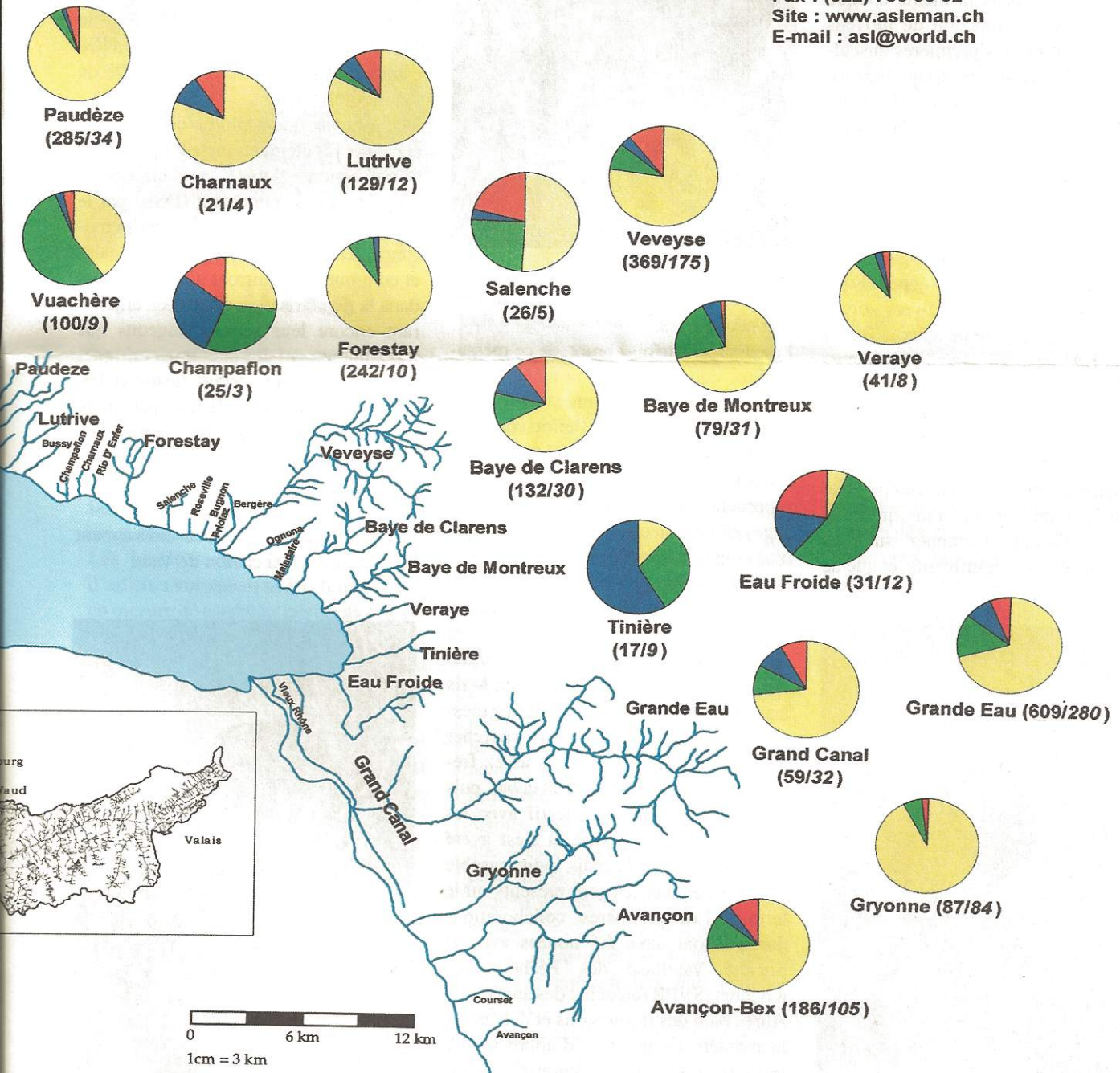


# Propres de l'ASL: Eaux auscultées

## POUR EN SAVOIR PLUS

Vous voulez en savoir plus sur les rejets polluants qui souillent la rivière qui coule près de chez vous ?

Adressez-vous à l'ASL :  
2, r. des Cordiers, 1207 Genève  
Tél. : (022) 736 86 20  
Fax : (022) 736 86 82  
Site : [www.asleman.ch](http://www.asleman.ch)  
E-mail : [asl@world.ch](mailto:asl@world.ch)



## LE POINT DE VUE DE L'ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Depuis la fin des années 50, les collectivités publiques (communes, canton et Confédération) et les particuliers ont investi près de 6 milliards de francs pour réaliser les infrastructures de protection des eaux (réseaux des canalisations, épuration) dans le canton de Vaud. Cet investissement énorme et le travail qu'il a permis de réaliser se sont bien sûr inscrits dans la durée. Les premiers contrôles des rejets des stations d'épuration (STEP) ne datent pourtant que de la fin des années 70. A la même époque naissent aussi, en fonction de moyens mis à disposition, les premières auscultations régulières (indices de qualité biologique, éléments chimiques) des eaux superficielles établies par l'administration, et ses services des eaux, sols et assainissement (SESA) et forêts, faune et nature (SFFN).

Les premiers constats d'impact des rejets sur les cours d'eau apparaissent dans la deuxième partie des années 80 et sont établis et révélés par divers «organismes non gouvernementaux». Parmi ceux-ci l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL), structurée et financée, s'est fait sa place. Comme ses actions sont bien préparées, relatées et qu'un large écho leur est donné, l'association a le mérite de sensibiliser très vite l'opinion publique au fait qu'il ne convient pas de ronronner sur des acquis, même très significatifs, et que de



nombreux efforts d'assainissement restent nécessaires.

Le passage, parfois abrupt, de ce message aux collectivités communales s'est fait initialement sous une forme critique et critiquée dont l'effet a quelque peu entamé le crédit initial de l'ASL. L'association s'est alors, à bon escient, rapprochée davantage des cantons, passage obligé et neutre comme relais organisé et habilité à transmettre un message aux communes.

Très tôt dans cette démarche, Vaud a joué la transparence et relayé les constats, certes après relecture et validation de la grande partie de ceux-ci. Mais les moyens nécessaires à valider ce message n'étant pas là, il a fallu chercher d'autres pistes. Des contacts assez fréquents mais peu structurés au début, puis un rapprochement significatif avec les pêcheurs s'étant dessiné, il s'est avéré non seulement utile mais indispensable de travailler avec les gens présents sur le terrain. Les premières collaborations durables ont ainsi été nouées avec la Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivières (SVPR) au début des années 90. Après bien des discussions et débats sur la manière de noter et d'apprécier les impacts (normative, intégrative?) ainsi que les obstacles à la migration des poissons, donc pratiquement d'évaluer les principaux éléments requis pour une

renaturation, le canton a laissé, en 1997, la SVPR développer un outil pragmatique d'appréciation intégrée des cours d'eau.

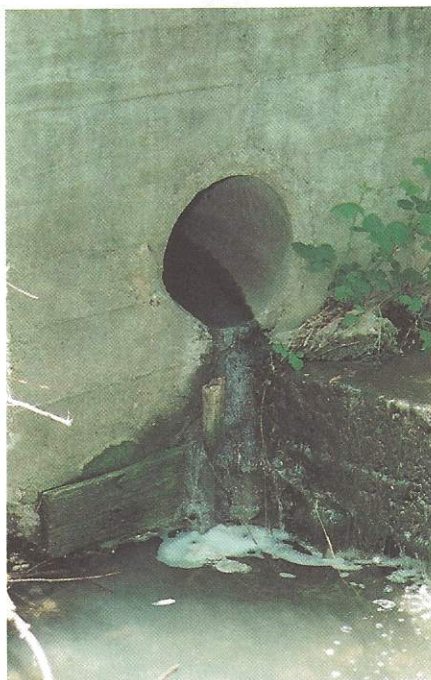
Un travail significatif de coordination des actions reste à réaliser pour harmoniser et exploiter le travail de toutes les personnes bénévoles qui, sur le terrain, constatent des impacts et souhaitent traduire ceux-ci dans quelques chose d'exploitable par l'autorité.

L'ASL quelque part est un précurseur de cette sensibilité, d'une certaine conscience écologique de M. Tout le Monde et aussi d'une volonté affichée d'informer. Ce n'est pas le moindre de ses mérites.

Ne dit-on pas que vouloir c'est commencer. Avec les éléments en leur possession et une vision «globale» au département sécurité et environnement (DSE) par le regroupement de tous les services environnementaux, les autorités cantonales et communales pourront aller de l'avant dans la régularisation des cas en améliorant encore leur action. Gageons que l'assainissement des situations critiques se fera dans des délais raisonnables, volonté clairement affichée par notre chef de département, et que, tous, nous y trouverons une satisfaction.

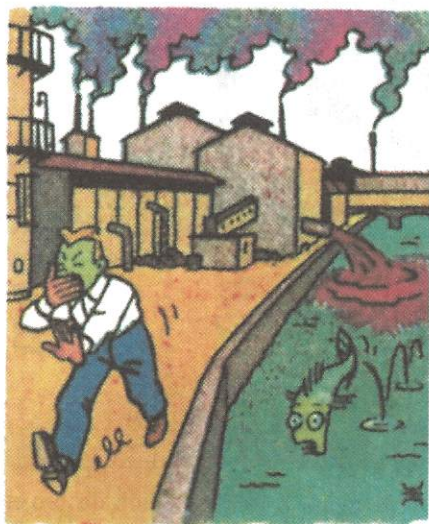
Philippe VIOGET

Service des eaux, sols et assainissement (SESA) du canton de Vaud



## COMMENT LES COMMUNES ONT-ELLES RÉAGI À L'OPÉRATION RIVIÈRES PROPRES DE L'ASL?

Les communes lémaniques, au nombre de 450, ont pour tâche de gérer la portion de territoire lémanique placée sous leur juridiction et de faire appliquer les lois et directives fédérales et cantonales en



### MAÎTRISEZ VOS POLLUTIONS

matière de protection des eaux et de protection de la nature.

Cela prend du temps et coûte cher. C'est pourquoi l'effort se porte généralement davantage sur le contrôle des sources potentielles de pollution les plus importantes aux dépens des contrôles chez les particuliers, les fermes isolées, etc. Les services de l'Etat reconnaissent d'ailleurs volontiers ne pas toujours être en mesure de contrôler ces rejets et d'ordonner leur assainissement en raison de leurs moyens limités tant techniques qu'en personnel et de l'urgence d'autres tâches techniques et administratives.

Si ces petits rejets sauvages sont souvent de moindre importance, leur cumul peut constituer une charge polluante non négligeable.

C'est pourquoi l'ASL a lancé l'Opération Rivières Propres qui ne visait pas, bien entendu, à effectuer le même travail que les services publics mais s'inscrivait en complément des tâches dont ils ont la charge. En bref, cette opération visait avant tout à fournir à ces services une aide concrète afin qu'ils soient en mesure d'ordonner dans les meilleurs délais l'assainissement des rejets sauvages et de parvenir à une maîtrise des pollutions. C'est en effet à ce niveau qu'ils interviennent car eux seuls sont

en mesure de définir précisément le caractère polluant du rejet suspect révélé par l'étude de l'ASL, qu'ils ont la compétence d'en déterminer l'origine et d'en exiger l'assainissement, le cas échéant.

Comme en témoignent les extraits de lettres d'administrations communales reçues à l'ASL, la majorité des communes ont accueilli très favorablement les dossiers qui leur ont été remis par l'ASL avec les résultats de l'ORP. Quelques communes se sont montrées plutôt neutres mais les réactions franchement négatives se comptent heureusement sur les doigts d'une main. Les dossiers de l'ASL ont même parfois servi à déclencher la procédure permettant à un service d'obtenir les moyens d'entreprendre des travaux complémentaires d'assainissement des cours d'eau.

Trois cents dossiers de résultats de l'ORP ont été envoyés par l'ASL à 179 communes sur les 183 qui s'étalent sur les flancs du bassin lémanique vaudois (quatre communes n'ont pas de rivière coulant sur leur territoire).

Des rejets de type 2 et 3 ont été recensés sur le territoire de 151 communes. Une vingtaine d'entre elles «possédaient» même plus de 10 rejets polluants au moment du recensement!

Mais bravo aux 28 communes dans lesquelles seuls des rejets de types 0 et 1 ont été répertoriés!

A ce jour, l'ASL a enregistré 105 réponses. Les communes qui entreprennent de donner suite aux dossiers reçus font intervenir leur service technique, pour les plus importantes d'entre elles, ou un bureau intercommunal. Certaines mandatent un bureau d'ingénieur privé.

### Quelques partitions jouées par les communes vaudoises en réponse aux dossiers de résultats de l'ORP fournis par l'ASL

#### Des mélodies flatteuses...

«Comme vous le voyez, nous faisons la meilleure utilisation des résultats de votre étude et nous n'avons pas l'intention de relâcher notre effort.»

«Nous vous informons que nous allons réactualiser ce dossier et prendre les dispositions nécessaires afin de contrôler tous les rejets signalés lors de votre enquête de 1993.»

«Suite à votre correspondance du 14 mars 1997, relative à l'affaire citée en titre, nous vous informons que les rejets impropres 84-91-100, qui nous préoccupaient depuis de nombreuses années, sont maintenant pour nous des problèmes réglés.»

«Nous portons à votre connaissance que tous les points polluants ou suspects de pollution révélés dans votre enquête ont été résolus par notre Commune.

Ainsi, notre ruisseau, le B..., et ses affluents ont retrouvé leur fraîcheur d'antan.»

«Comme déjà précisé lorsqu'il s'est agi du dossier de la Chamberonne, nous avons pris connaissance avec grand intérêt d'un dossier particulièrement bien présenté et nous vous en

remercions: pour notre part, nous prendrons toutes dispositions utiles et possibles dans le but d'assainir les pollutions ainsi signalées. Enfin, et pour concrétiser notre décision de participer à votre démarche, nous avons l'avantage de vous informer d'un prochain versement d'une contribution de Fr. 1000.—»

«Notre Autorité tient à vous féliciter très chaleureusement pour l'excellent travail que vous avez effectué et vous dire qu'elle mettra tout en œuvre pour améliorer la situation à P...»

#### ... et la note grinçante :

«Soyez assurés que nous sommes fiers de maintenir propre les berges de cette rivière traversant la ville de R., du nord au sud, et que le travail effectué pour arriver à ce résultat prend certainement plus de temps que de répertorier quelques anomalies du réseau sur des fiches de contrôle. ...

... La Commune de R... entretient, elle-même, ses rivières et ruisseaux, sous le contrôle de l'Etat et de son service responsable, et elle continuera à le faire sans l'aide de personnes extérieures.»

## ON PARTICIPE À L'ORP ...

### L'ORP, UNE ACTION BASÉE SUR UN BÉNÉVOLAT ACTIF ET SÉRIEUX

Dès le lancement de l'ORP en 1990, le groupe vaudois de l'ASL a pris les choses en main et organisé de manière quasi professionnelle les campagnes de relevés de terrain avec les bénévoles. Le bassin vaudois a été divisé en secteurs d'environ dix rivières placés sous la responsabilité d'un membre du groupe. Ces responsables locaux ont organisé des séances d'information et d'initiation aux questionnaires et au matériel d'analyses chimiques distribués aux équipes de bénévoles. Ils accompagnaient aussi leurs travaux en s'efforçant de satisfaire au mieux les choix et les désirs de chacun. Ce mode de faire a constitué une bonne garantie de recevoir des résultats de recensements de bonne qualité.

### MAIS QUI SONT DONC CES BÉNÉVOLES ?

Environ la moitié des groupes inscrits pour l'ORP dans l'ensemble du bassin lémanique, c'est à dire plus de 600 (représentant une mobilisation de plusieurs milliers de personnes) étaient domiciliés dans le canton de Vaud.

Il y eut beaucoup de familles auxquelles était ainsi offerte la possibilité d'allier un but de promenade dominicale à une activité ludique et un support pédagogique susceptibles de drainer les énergies enfantines débordantes.

Les écoles, des plus petits aux classes gymnasiales, ont largement utilisé le prétexte de l'ORP comme base d'enseignement et pour les travaux pratiques de terrain.

Les scouts, et même l'armée, ont battu campagne pour dénicher les rejets sauvages et/ou participer à des ramassages de dépôts de déchets.

Des pêcheurs ont aussi apporté leur contribution au recensement, ainsi que de nombreux membres d'associations de protection de la nature.

Si vous vous reconnaissez dans cet inventaire, sachez que votre travail a porté ses fruits !

### DES RIVIÈRES PROPRES COMME DES SOUS NEUFS

De nombreuses initiatives de nettoyage de rivières sont entreprises régulièrement un peu partout. Parmi elles, cinq campagnes de nettoyage de cours d'eau et ramassage de déchets furent organisées par le Groupe vaudois de l'ASL en collaboration avec les communes concernées dans le cadre de l'ORP entre 1993 et 1998, couvrant le parcours de 7 rivières vaudoises.

### BILAN FINANCIER DE L'ORP

Le bon déroulement de l'Opération Rivières Propres n'a été rendu possible que grâce aux dons exceptionnels inépuisablement versés pendant dix ans. Tous ces donateurs ont compris qu'il s'agissait de soutenir une opération de longue haleine et l'ASL leur est reconnaissante de leur persévérance et de la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Rares sont ceux, en effet, que la répétitivité ou la longue durée d'une action ne lassent pas.



**LES RIVIÈRES NE SONT PAS DES EGOUTS**

De l'automne 1989 (au moment de la conception du projet ORP) au mois de juin 1999, les dépenses se montent à Sfr. 1 328 000.- et les recettes à Sfr. 1 049 600.-. Outre la Loterie Romande qui a déjà financé l'ORP à raison de Sfr. 645 000.- par l'intermédiaire de ses diverses sections lémaniques, les grands donateurs sont: M. M. Maillefer: Sfr. 62 000.-, Fondation MAVA: Sfr. 50 000.-, Communes lémaniques: Sfr. 33 430.-, Fondation E. Dubois: Sfr. 25 000.-, Fondation A. & E. Baur: Sfr. 203 000.-, M. J.-C. Egli: Sfr. 10 000.-.

### ... ET ON EN PARLE

Sept conférences de presse, plusieurs centaines d'articles dans la presse, des interviews, des expositions ou une présence appuyée lors de diverses manifestations populaires telles que les «Journées du Patrimoine 1998», un large écho réservé aux résultats détaillés de l'ORP dans *Lémaniques* et, tout récemment, un article de fond publié dans la revue universitaire de la Société genevoise de géographie, *Le Globe* de juin 1999 témoignent de l'accueil enthousiaste souvent réservé à cette action originale qu'est l'ORP de l'ASL.

Le numéro 32 de *Lémaniques* a été réalisé par Eric Doelker, Olivier Goy, Gérald Hibon, Gabrielle Chikhi-Jans, Raphaëlle Juge, Jean-Bernard Lachavanne, Mirko Saam et Florence Widmann.

Edité par ASL: C.P. 629  
CH-1211 Genève 4

**JAB**  
1211 Genève 4

### Impressum

LEMANIKUES  
Journal trimestriel de l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL)  
Responsable de la Rédaction  
Raphaëlle Juge  
Tél: 41 22 / 705 71 03  
Raphaelle.Juge@LEBA.unige.ch  
Secrétariat général:  
Gabrielle Chikhi - Jans  
2, rue des Cordiers, CH-1207 Genève

Tél: 41 22 / 736 86 20  
Fax: 41 22 / 736 86 82  
Sur Internet: [www.asleman.ch](http://www.asleman.ch)  
E-mail: [asl@worldcom.ch](mailto:asl@worldcom.ch)  
Adhésion à l'ASL et dons  
CCP 12-15316-0  
Tirage : 10 000 exemplaires  
(papier recyclé sans chlore)  
Impression: Atar Roto Presse SA